

Envoi par courrier et par télécopieur : 418 644-7607

Québec, le 28 janvier 2013

Madame Lucie Bertrand
Conseillère scientifique
Bureau du forestier en chef
5700, 4e Avenue Ouest, bur. A-405
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve
aquatique pour un territoire dans la région administrative de
l'Abitibi-Témiscamingue**

Questions complémentaires du 28 janvier 2013 (DQ11, n^{os} 3 à 5)

Madame,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet la question complémentaire suivante dont la réponse est attendue d'ici le **30 janvier prochain**:

Question 3

En page 15 du document intitulé *Attribution d'un statut permanent de protection à huit territoires dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue - Impacts sur les possibilités forestières (DB19)*, vous mentionnez que la superficie totale de la réserve aquatique de la rivière Dumoine présentée au tableau 6 se trouve en partie dans la région administrative de l'Outaouais.

Veillez préciser si, dans ce même tableau, l'impact sur les possibilités forestières (troisième colonne) tient également compte des pertes de possibilités pour la région de l'Outaouais. Veillez fournir la possibilité forestière et le volume récolté pour chacune des UAF pour expliciter votre réponse.

...2

Question 4

En tenant compte de votre réponse à la question précédente, veuillez compléter le tableau suivant.

(Si des unités d'aménagement forestier touchées par les aires protégées avaient été omises ou s'avéraient superflues, veuillez corriger le tableau et nous fournir les données correspondantes.)

Aire protégée	Superficie totale (km ²)	Superficie forestière productive (km ²)	UAF touchées par la réserve de biodiversité ou aquatique projetée	Impact sur les possibilités forestières/UAF		Impact total sur les possibilités forestières (m ³ /an)
				(m ³ /an)	(% du CPF de l'UAF)	
RBP des marais du lac Parent	402,70	317,90	084-51			37 212
			087-51			
RBP du lac Wetetnagami	234,20	173,76	084-62			15 533
			087-62			
RBP du lac Saint-Cyr	143,10	95,72	087-51			11 724
RBP des Dunes-de-la-Rivière Attic	77,70	53,40	084-51			5 656
RBP Wanaki	137,90	115,86	083-51			13 162
RBP des Basses-Collines du Ruisseau Serpent	112,32	93,79	081-51			13 886
RBP de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi	89,63	72,87	081-51			10 789
RAP de la Rivière-Dumoine	1445,04	1172,12	081-51			
			081-52			
			083-51			
			071-52 (Outaouais)			
			073-52 (Outaouais)			
Total	2642,59	2095,42				

Source : adapté du tableau 6 du DB19

Question 5

Afin de préciser le portrait de l'impact sur les possibilités forestières, veuillez répondre aux questions suivantes relatives aux UAF comprises dans la région administrative de l'Outaouais.

- a. Pour la période 2008-2013, la région de l'Outaouais se classe à quel rang quant aux possibilités forestières ? En termes de superficie, la région occupe quel rang parmi les régions forestières du Québec ? (DB19, p. 7)
- b. Veuillez nous fournir les données relatives à la variation des possibilités forestières depuis 2000 dans toutes les UAF comprises dans la région de l'Outaouais, telles que présentées pour l'Abitibi-Témiscamingue au tableau 5 du DB19.
- c. De la variation totale de la possibilité forestière en Outaouais depuis 2000, quelle part est attribuable aux aires protégées (incluant la réserve aquatique Dumoine projetée, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les refuges biologiques, les aires protégées à statut permanent et les autres aires protégées ayant un statut projeté). Pour répondre à cette question, vous pouvez vous inspirer du tableau 10 du DB19.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey 
Coordonnatrice du secrétariat de la commission